

DITHANE RAINSHIELD FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/19/2022 Numéro de la FDS: 800080002740 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/19/2022

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : DITHANE RAINSHIELD FUNGICIDE
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY
#2450, 215 - 2ND STREET S.W.
CALGARY AB, T2P 1M4
CANADA

Information aux clients : 800-667-3852
Adresse de courrier électronique : solutions@corteva.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CANUTEC
1-888-226-8832

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Utilisation finale comme produit fongicide.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Poussière combustible : Catégorie 1
Sensibilisation de la peau : Catégorie 1
Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Attention

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DITHANE RAINSHIELD FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/19/2022 Numéro de la FDS: 800080002740 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/19/2022

Déclarations sur les risques : Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261 Éviter de respirer les poussières.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Mancozeb	Mancozeb	8018-01-7	75
Hexaméthylentétramine	Hexaméthylentétramine	100-97-0	$\geq 1 - < 3$ *
Reste	Reste	Non attribuée	> 20

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.

DITHANE RAINSHIELD FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/19/2022 Numéro de la FDS: 800080002740 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/19/2022

- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement.
Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée.
- En cas de contact avec les yeux : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.
- En cas d'ingestion : Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.
- Avis aux médecins : Une exposition excessive répétée peut aggraver une maladie pulmonaire préexistantes.
Peut provoquer des symptômes semblables à ceux de l'asthme (affection respiratoire réactionnelle). Bronchodilatateurs, expectorants, antitussifs et corticostéroïdes peuvent aider.
Aucun antidote spécifique.
Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.
Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
- Moyens d'extinction inadéquats : Inconnu.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.
Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:
oxydes de soufre
Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
- Méthodes spécifiques d'extinction : Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Évacuer la zone.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

DITHANE RAINSHIELD FUNGICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	04/19/2022	800080002740	Date de la première parution: 04/19/2022

- locales et à l'environnement immédiat.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.
Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Assurer une ventilation adéquate.
Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
- Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Éviter tout déversement dans l'environnement.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Ramasser et évacuer sans créer de poussière.
Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être

DITHANE RAINSHIELD FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/19/2022 Numéro de la FDS: 800080002740 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 04/19/2022

employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
 Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
 Éviter la formation de particules inhalables.
 Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
 Ne pas fumer.
 A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
 Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.
 Éviter l'inhalation des vapeurs ou des brumes.
 Ne pas avaler.
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 Éviter le contact avec les yeux.
 Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
 Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

- Conditions de stockage sûres : Stocker dans un récipient fermé.
 Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
 Garder dans des contenants proprement étiquetés.
 Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Matières à éviter : Oxydants forts
- Matériel d'emballage : Matériau inadéquat: Inconnu.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Mancozeb	8018-01-7	VEMP (poussière totale)	0.2 mg/m3 (Manganèse)	CA QC OEL
Hexamethylenetetramine	100-97-0	TWA	10 mg/m3	Dow IHG
		LECT	0.35 ppm 2 mg/m3	CA ON OEL
		TWA (Fraction inhalable et vapeur)	1 mg/m3	ACGIH

- Mesures d'ordre technique : Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition.
 S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser une ventilation adéquate.
 Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

DITHANE RAINSHIELD FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/19/2022 Numéro de la FDS: 800080002740 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 04/19/2022

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué.
 Le choix d'un appareil respiratoire filtrant ou d'un appareil à adduction d'air à pression positive dépend de l'opération à effectuer et de la concentration possible du produit dans l'atmosphère.
 Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR").
AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Granulés

Couleur : Jaune à brun

Odeur : de soufre

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 7.2
 Concentration: 1.0 %
 Méthode: Electrode de pH
 (suspension aqueuse 1%)

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point de congélation : Sans objet

Point/intervalle d'ébullition : Sans objet

Point d'éclair : Méthode: vase clos
 Sans objet

DITHANE RAINSHIELD FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/19/2022 Numéro de la FDS: 800080002740 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 04/19/2022

Taux d'évaporation	: Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	: Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Sans objet
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Sans objet
Pression de vapeur	: Sans objet
Densité de vapeur relative	: Sans objet
Densité	: Sans objet
Masse volumique apparente	: 0.55 g/cm ³ Méthode: Volume foisonné
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: 144.0 °C
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Sans objet
Propriétés explosives	: Non Méthode: CEE A14 BPL: oui
Propriétés comburantes	: Non Méthode: Méthode UE A.17 (Propriétés Oxydantes ((Solides))). BPL: oui

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler. Inconnu.
Conditions à éviter	: Inconnu.
Produits incompatibles	: Aucune.
Produits de décomposition dangereux	: Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: oxydes de soufre Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

DITHANE RAINSHIELD FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/19/2022 Numéro de la FDS: 800080002740 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/19/2022

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Composants:

Mancozeb:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.14 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg
DL50 (Rat): > 10,000 mg/kg

Hexaméthylentétramine:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Corrosion et/ou irritation de la peau

Composants:

Hexaméthylentétramine:

- Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Composants:

Hexaméthylentétramine:

- Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Composants:

Mancozeb:

- Espèce : Cobaye
Évaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Hexaméthylentétramine:

- Espèce : Cobaye
Évaluation : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1B.

DITHANE RAINSHIELD FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/19/2022 Numéro de la FDS: 800080002740 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/19/2022

Mutagenécité de la cellule germinale

Composants:

Mancozeb:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats principalement négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Hexamethylenetetramine:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Les résultats d'études de toxicologie génétique in vitro n'ont pas été concluants.

Cancérogénécité

Composants:

Mancozeb:

Cancérogénécité - Évaluation : Des doses élevées ont causé le cancer chez les rats de laboratoire.

Hexamethylenetetramine:

Cancérogénécité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Mancozeb:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Susceptible d'être toxique pour la reproduction chez les humains
Chez les animaux de laboratoire, seules des doses toxiques pour les mères ont provoqué des malformations congénitales.,
Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère.

Hexamethylenetetramine:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.

STOT - exposition unique

Composants:

Hexamethylenetetramine:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité à dose répétée

Composants:

Mancozeb:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Thyroïde.
Foie.

DITHANE RAINSHIELD FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/19/2022 Numéro de la FDS: 800080002740 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/19/2022

Hexamethylenetetramine:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

Toxicité par aspiration**Composants:****Mancozeb:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Hexamethylenetetramine:

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Produit:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 5.1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 4.23 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en dynamique
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.150 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Essai en statique
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 100 microgrammes/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Point final: mortalité

Composants:**Mancozeb:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.088 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.073 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EyC50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 0.044 mg/l
Durée d'exposition: 120 h
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 299 mg/kg
Durée d'exposition: 14 d

DITHANE RAINSHIELD FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/19/2022 Numéro de la FDS: 800080002740 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/19/2022

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 3200 mg/kg poids corporel.

DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 100 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Point final: mortalité

DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 100 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Point final: mortalité

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

Hexamethylenetetramine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 49,800 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en dynamique
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 36,000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 3,000 mg/l
Durée d'exposition: 14 d
NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1,500 mg/l
Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les microorganismes : NOEC: > 100 mg/l
Durée d'exposition: 2 h

Persistance et dégradabilité**Composants:****Mancozeb:**

Biodégradabilité : Résultat: Non biodégradable
Remarques: Devrait se dégrader dans le sol en quelques jours ou quelques semaines.
En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

Stabilité dans l'eau : Type d'essai: Hydrolyse
Demi-vie de dégradation (demi -vie): 17 h (25 °C) pH: 7

Photodégradation : Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte)
Produit sensibilisant: Radicaux OH
Concentration: 1,500,000 1/cm³

DITHANE RAINSHIELD FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/19/2022 Numéro de la FDS: 800080002740 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/19/2022

Constante de vitesse: 2.1237E-10 cm³/s
Méthode: Estimation

Hexamethylenetetramine:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 54 - 97 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD Ligne directrice 301C ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable
Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

ThOD : 3.2 kg/kg

Potentiel bioaccumulatif**Composants:****Mancozeb:**

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 2.1 - 3.1
Méthode: Estimation

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 1.33
Méthode: Estimation
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Hexamethylenetetramine:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -4.15
Méthode: Estimation
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Reste:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Mobilité dans le sol**Composants:****Mancozeb:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 1000
Méthode: Estimation
Remarques: Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

Hexamethylenetetramine:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: < 1
Méthode: Estimation
Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

DITHANE RAINSHIELD FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/19/2022 Numéro de la FDS: 800080002740 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/19/2022

Reste:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Autres effets néfastes

Composants:

Mancozeb:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Hexaméthylènetétramine:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Reste:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

DITHANE RAINSHIELD FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/19/2022 Numéro de la FDS: 800080002740 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 04/19/2022

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3077
 Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (MANCOZEB)
 Classe : 9
 Groupe d'emballage : III
 Étiquettes : 9

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3077
 Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (MANCOZEB)
 Classe : 9
 Groupe d'emballage : III
 Étiquettes : Miscellaneous
 Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956
 Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956

Code IMDG

No. UN : UN 3077
 Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (MANCOZEB)
 Classe : 9
 Groupe d'emballage : III
 Étiquettes : 9
 EmS Code : F-A, S-F
 Polluant marin : oui
 Remarques : Stowage category A

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3077
 Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Mancozèbe)
 Classe : 9
 Groupe d'emballage : III
 Étiquettes : 9
 Code ERG : 171
 Polluant marin : oui(Mancozèbe)

Autres informations

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, enemballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette paremballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ouayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg oumoins pour

DITHANE RAINSHIELD FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/19/2022 Numéro de la FDS: 800080002740 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/19/2022

les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD : 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient des composants qui ne sont pas sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA) : 20553

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

Allergènes contenus dans le produit antiparasitaire: Avertissement, contient les allergènes sulfites.

Ce produit est toxique pour:

Organismes aquatiques

Petits mammifères sauvages

les oiseaux

Peut être toxique

Abeilles

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

DITHANE RAINSHIELD FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/19/2022 Numéro de la FDS: 800080002740 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/19/2022

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
 CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
 CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
 Dow IHG : Dow IHG
 ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
 CA ON OEL / LECT : Limite d'exposition à court terme (LECT)
 CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée
 Dow IHG / TWA : Moyenne pondérée dans le temps

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 04/19/2022
 Format de la date : mm/jj/aaaa

Code du produit: GF-894

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, en-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DITHANE RAINSHIELD FUNGICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	04/19/2022	800080002740	Date de la première parution: 04/19/2022

treposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F